

LAR PROPLETE

Information relative à l'Avance immédiate du crédit d'impôt

Présentation du dispositif

L'Avance immédiate est un service mis en place par l'Urssaf et la Direction générale des Finances publiques. Pour les prestations éligibles de services à la personne, ce dispositif permet au particulier de bénéficier immédiatement du crédit d'impôt de 50 %, dans la limite des plafonds de dépenses prévus par la réglementation.

Caractère gratuit, facultatif et conditions d'accès

Le service Avance immédiate du crédit d'impôt est gratuit et facultatif. Le client reste libre d'accepter ou non l'activation de ce service.

Pour bénéficier de l'Avance immédiate, le client doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- disposer d'une adresse sur le territoire français ;
- être le seul déclarant du foyer fiscal à recourir à des prestations de services à la personne ;
- disposer d'un numéro fiscal ;
- avoir effectué au moins une déclaration de revenus ;
- ne pas bénéficier d'une prise en charge financière par un tiers (APA, PCH) ;
- ne pas utiliser de titres spéciaux de paiement pour le règlement des salaires ou des factures.

L'utilisation du service reste soumise aux conditions d'éligibilité au crédit d'impôt pour les services à la personne ainsi qu'aux conditions fixées par l'Urssaf et l'administration fiscale.

Activation et fonctionnement

- LAR PROPLETE recueille l'accord du client avant de demander son inscription au dispositif.
- Le client reçoit une invitation de l'Urssaf lui permettant d'activer son compte via l'espace Particulier de l'Urssaf : www.particulier.urssaf.fr
- Après une prestation, LAR PROPLETE transmet une demande de paiement par l'intermédiaire du dispositif.
- Le client est informé de la demande de paiement et dispose de 48 heures pour la valider ou la contester.
- À défaut de réponse dans ce délai, la demande est automatiquement validée. Le reste à charge du client est ensuite prélevé conformément aux modalités du dispositif.

Exemple

Pour une prestation facturée 30 EUR, et sous réserve de l'éligibilité du client et des plafonds applicables, 15 EUR peuvent être pris en compte immédiatement au titre du crédit d'impôt. Le reste à charge du client est alors de 15 EUR.

Plafonds du crédit d'impôt

Les plafonds de dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt dépendent notamment de la nature des prestations et de la situation du contribuable. Le client est invité à consulter les informations officielles de l'administration fiscale pour connaître les plafonds applicables à sa situation.

Questions et contestations

Pour toute question concernant une prestation, une facture ou une demande de paiement émise par LAR PROPLETE, le client peut contacter directement l'entreprise. Pour toute question relative au fonctionnement de l'Avance immédiate ou à l'activation du compte ou de l'espace particulier, le client peut consulter les informations officielles mises à disposition par l'Urssaf.

LAR PROPLETE - SASU

Services de nettoyage à domicile - Services à la personne

Saint-Étienne et alentours

E-mail : contact@larproprete.fr

Téléphone : +33 7 73 63 85 34

Site internet : www.larproprete.fr

N° SAP : SAP108690173